

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 21 janvier 2014  
Législature 2011-2015

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

|                    |         |  |
|--------------------|---------|--|
| M. Patrick ASCHERI | Maire   |  |
| M. Serge SERAFIN   | Adjoint |  |
| M. Pierre CHOLLET  | Adjoint |  |

**Bureau du Conseil municipal**

|                           |                 |  |
|---------------------------|-----------------|--|
| Mme Florence PULIDO       | Présidente      |  |
| Mme Corinne ALHANKO-BAUER | Vice-Présidente |  |
| Mme Dominique LAZZARELLI  | Secrétaire      |  |

**Conseillers municipaux**

|                           |                |                           |                |
|---------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
|                           |                | M. Pierre-Yves DECHEVRENS |                |
| Mme Denyse BARBEZAT-FORNI |                | Mme Isabelle de PLANTA    |                |
| M. Antoine BARDE          |                | M. Christophe DEVENOGE    |                |
| Mme Caroline BENBASSAT    | <i>Excusée</i> | M. Christian HALLER       |                |
| M. Louis BOLDRINI         |                | M. Gilbert HUMBERT        |                |
| Mme Chantal BORDIER       |                | M. Philippe GAILLARD      |                |
| M. Pierre BUHOLZER        |                | Mme Roberta RANNI         | <i>Excusée</i> |
| M. Christophe CHAPOTAT    | <i>Excusé</i>  | M. Pascal WASSMER         | <i>Excusé</i>  |

**Public :** /

### ORDRE DU JOUR :

1. **AUDITION. Rapport de l'audit de l'administration communale. Par M. Jean-Marc BOVIGNY de la société ADEQUATION.**
2. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2013.**
3. **Communication(s) du bureau.**
4. **Rapports des commissions et délibérations**
  - a. **Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 17 décembre 2013 (M. Louis BOLDRINI – Président).**
  - b. **Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 14 janvier 2014 (M. Gilbert HUMBERT – Président).**
    - ✚ **Délibération N° 46 – Proposition du Maire sur la demande d'un crédit d'engagement complémentaire relatif au remplacement du collecteur d'eaux claires – Route de l'Hospice – LOT 1 – secteur 6 / Route de Chevrens – Chemin du Cimetière.**
    - ✚ **Délibération N° 47 – Proposition du Maire sur la demande d'un crédit d'engagement relatif à l'entretien et à la réfection des collecteurs de drainage sis sur le territoire de la commune d'Anières (Diverses parcelles et plans).**
5. **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
6. **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
7. **Propositions individuelles et questions.**

Mme Florence PULIDO, Présidente du Conseil municipal ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Elle prie de bien vouloir excuser l'absence des personnes mentionnées en page 1. Elle souhaite à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour et donne la parole à M. Jean-Marc BOVIGNY de la société ADEQUATION.

### **Point 1 AUDITION. Rapport de l'audit de l'administration communale. Par M. Jean-Marc BOVIGNY de la société ADEQUATION.**



M. Jean-Marc BOVIGNY salue l'Assemblée et propose de passer à la présentation de l'actualisation de l'audit réalisé en 2004, ainsi qu'au rapport final et décisions, soit :

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Pourquoi cette démarche ?</li><li>• Rappel des étapes effectuées.</li><li>• Bénéfices pour l'Exécutif.</li><li>• Bénéfices pour les cadres et collaborateurs.</li><li>• Règles du jeu.</li><li>• Faire une photographie du moment.</li><li>• Qu'allons-nous obtenir ?</li><li>• Conditions de réussite.</li><li>• 2004-2014 : évolution marquante.</li><li>• Relations Exécutif/Services/1/2.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conclusions : secrétariat général.</li><li>• Conclusions : accueil réception.</li><li>• Conclusions : finances, comptabilité.</li><li>• Conclusions : Location, manifestations, cimetière.</li><li>• Conclusions : secrétariat.</li><li>• Autres conclusions relatives à l'administration.</li><li>• Conclusions : service technique/1/2/3</li><li>• Nouvelle organisation (organigramme).</li><li>• Comment poursuivre.</li></ul> |
|---|--|

 La présentation PowerPoint complète est jointe en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc BOVIGNY de sa présentation.

L'Assemblée prend congé de M. Jean-Marc BOVIGNY à 21h.00.

M. le Maire propose d'ouvrir le débat sur cette présentation.

M. Louis BOLDRINI émet l'hypothèse de pouvoir prendre connaissance du résultat de la méthode RASCI qui a été réalisée lors de l'audit.

*La méthode RASCI permet de définir qui intervient aux divers niveaux, et quel est le degré d'implication de chacun :*

*R = Responsable  
A = Approuve  
S = Supporte  
C = est Consulté  
I = est Informé*

M. le Maire s'enquerra auprès du mandataire pour savoir si ce document qui est lié aux personnes est considéré comme « confidentiel » ou s'il peut être consulté ou diffusé.

Mme Chantal BORDIER et M. Antoine BARDE soulignent que cette partie de l'audit est liée à la protection des personnes dans le cadre de l'analyse de l'administration et ne sont pas propices à une telle consultation ou diffusion.

M. Christian HALLER souhaite savoir si des entretiens annuels avec le personnel sont organisés.

M. le Maire répond que le statut du personnel de la Commune prévoit des entretiens (*art. 13*), une fois par année. C'est le responsable du service qui effectue cet entretien d'évaluation et un rapport est remis à l'employé qui peut formuler des observations. Ensuite, une copie de ce rapport est transmise au Maire ou à l'Adjoint délégué.

En revanche, l'Exécutif est tout à fait ouvert, à n'importe quel moment de l'année, à un entretien si un employé sollicite un rendez-vous.

M. Louis BOLDRINI souhaite des précisions sur le nouveau service « Culture, loisirs et cimetière », son emplacement dans l'organigramme présenté et la définition qui sera donnée à la personne en charge de ce service.

M. le Maire répond que la personne en charge de ce service en sera responsable, sans toutefois avoir la fonction de « cadre ». Il souligne que la personne en charge du service de l'urbanisme est cadre par sa fonction de spécialiste, le responsable du service technique également qui a, en plus des responsabilités d'encadrement de 4 subordonnés.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI trouve adéquat une ouverture de l'administration en fin de journée, permettant ainsi à certains Administrés de pouvoir se rendre à la mairie après leurs activités professionnelles.

Pour conclure, M. le Maire rappelle que cette étape étant achevée, il y aura à traiter en parallèle aux décisions de l'Exécutif les points suivants :

- Mise à jour du catalogue des prestations.
- Révision des descriptions de fonction de chaque employé(e) : redistribution de certaines activités et horaires.
- Echelle des traitements et statut du personnel.
- La validation du Système de Contrôle Interne (SCI) et la signature de la charte éthique.

L'objectif de cette nouvelle organisation est sa mise en application dès septembre 2014.

## Point 2

### Approbation du projet de procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2013.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

**A la majorité** (2 abstentions de Mme Isabelle de PLANTA, excusée lors de cette séance et de M. Pierre BUHOLZER), **le procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2013 est approuvé par le Conseil municipal.**

---

## Point 3

### Communications du bureau.

#### **Courrier de l'Hospice général du 21 novembre 2013 – Trottoir le long de la route de l'Hospice**

Mme la Présidente informe de la réception d'un courrier de l'Hospice général, daté du 21 novembre 2013, dont la teneur est la suivante :

*« Nous nous réjouissons d'apprendre la réalisation des futurs travaux du trottoir le long de la route de l'Hospice qui apporteront une meilleure sécurité à nos usagers qui empruntent ce trajet quotidiennement pour se rendre à l'arrêt de bus de la route de Thonon.*

*Nous tenons à vous remercier sincèrement pour tous les efforts consentis par votre Commune pour améliorer la sécurité aux abords de notre centre, mais aussi pour votre précieuse et fidèle collaboration ».*

#### **Réception des jeunes citoyens – Séance du Conseil municipal du 11 février 2014 – 19h.00**

Mme la Présidente rappelle que les jeunes citoyens seront reçus lors de la séance du Conseil municipal du mardi 11 février 2014, à 19h.00, séance qui sera suivie de la traditionnelle fondue au P'tit Resto.

Le délai d'inscription n'étant pas échu, il a été convenu de remettre à chacun la liste complète des jeunes invités à cette soirée.

En revanche, les Conseillers municipaux recevront ultérieurement, par courriel, la liste des jeunes qui souhaitent participer à la séance, leur permettant ainsi de faire leur choix sur un parrainage.

---

## Point 4

### Rapports des commissions et délibérations.

#### **a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 17 décembre 2013 (M. Louis BOLDRINI – Président).**

Mme la Présidente passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission s'est réunie le mardi 17 décembre 2013 et a traité des points suivants :

#### Diverses requêtes en autorisation de construire – Préavis communaux

La commission, à la majorité, a préavisé favorablement le projet de construction de 8 villas au chemin des Hutins, assorti d'une remarque sur les problèmes d'accès et de sécurité au chemin de Coponnex.

La commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement le projet de construction de quatre bâtiments, entre la route d'Hermance et le chemin des Avallons.

La commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement le projet de construction d'une densité de 0.55 au maximum à la rue de l'Aspergière.

Enfin, M. l'Adjoint a donné des informations sur les procédures en cours sur les dossiers du Floris, de la zone artisanale, de la zone sportive.

Mme la Présidente remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

\_\_\_\_\_

**b. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 14 janvier 2014 (M. Gilbert HUMBERT – Président).**

Mme la Présidente passe la parole à M. Gilbert HUMBERT, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Gilbert HUMBERT informe que la commission s'est réunie le mardi 14 janvier dernier et a traité des points suivants :

Talus côté sud sis au chemin du Nant-d'Aisy

M. David TRUCHET, de la société EDMS, a présenté les travaux de soutènement du talus côté sud sis au chemin du Nant-d'Aisy, ainsi que diverses variantes, ceci en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la réalisation de ces travaux.

A l'issue des débats, la commission a émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour la réalisation d'un mur en gabions d'un montant estimé entre 90'000 F et 110'000 F. La délibération pour l'ouverture d'un crédit d'engagement sera présentée ultérieurement.

Route de l'Hospice. Collecteur EC – Ouverture d'un crédit complémentaire (délibération N° 20 du 30.10.2012)

Suite au constat du dépassement de crédit sur les travaux du collecteur EC à la route de l'Hospice, diverses explications ont été données aux commissaires en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 60'000 F. Ces éléments figurent dans l'exposé des motifs relatif à la délibération N° 46 qui sera soumise au vote ce jour.

La commission a émis un préavis favorable, à la majorité (1 abstention), pour l'ouverture de ce crédit d'engagement complémentaire à hauteur de 60'000 F, dont la délibération sera présentée ce jour (délibération N° 46).

Collecteurs de drainages - Anières

La commission avait déjà rendu un préavis favorable pour l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'entretien et la réfection des collecteurs de drainages sis sur le territoire de la commune d'Anières, ceci lors de la commission du 15 octobre 2013.

Un plan des drainages de la Commune a été réalisé, mentionnant 3 lots et différents secteurs. La délibération N° 47 qui est présentée ce jour correspond à la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'entretien et de réfection des collecteurs sis sur Anières.

Divers

La commission a été informée de la réponse négative de la Direction Générale de la Mobilité (courrier du 31.10.2013), concernant la demande pour une modification de la circulation sur la route de la Côte-d'Or.

Mme la Présidente remercie M. Gilbert HUMBERT pour son rapport.

\_\_\_\_\_

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 46 et propose de passer au vote.

**Délibération N°46**

**Proposition du Maire sur la demande d'un crédit d'engagement complémentaire relatif au remplacement du collecteur d'eaux claires – Route de l'Hospice – LOT 1 – secteur 6/Route de Chevrens – Chemin du Cimetière**

Vu la délibération N° 20, votée par le Conseil municipal en date du 20 octobre 2012 et approuvée par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement (DIME) en date du 20 décembre 2012 ;

vu l'article 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05) ;

vu le devis de l'entreprise PIASIO SA du 14 octobre 2013 ;

vu le devis complémentaire final du 22 novembre 2013, consécutif au changement de tracé demandé par les SIG « Eau », établi par M. Francis LACHENAL, ingénieur civil ;

vu la présentation à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors des séances du 9 septembre 2013, 15 octobre 2013, 25 novembre 2013 et 14 janvier 2014, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire relatif au remplacement du collecteur d'eaux claires – Route de l'Hospice – LOT 1 – secteur 6 / Route de Chevrens – Chemin du Cimetière ;

vu le procès-verbal de la séance du mercredi 18 décembre 2013 à la mairie d'Anières avec le Maître d'Ouvrage, l'entreprise PIASIO SA, les SIG et l'ingénieur civil M. Francis LACHENAL ;

vu l'exposé des motifs y relatif ;

sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal  
décide par**

**10 oui (majorité) – 0 non – 2 abstentions** (MM. Louis BOLDRINI et Pierre-Yves DECHEVRENS)

1. D'accepter les travaux non compris dans le crédit d'engagement relatif à la délibération N° 20 du 20 octobre 2012.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement complémentaire de **TTC 60'000 F** pour couvrir ce dépassement.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 47 et propose de passer au vote.

**Délibération N° 47**

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné à l'entretien et à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – 1<sup>ère</sup> tranche - LOT 1 secteurs 1 à 3 – LOT 2 secteurs 1 à 3 – LOT 3 secteurs 1 et 2. Diverses parcelles et plans.**

Vu l'article 30, alinéa 2 lettre a) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

vu la délibération N° 41, votée par le Conseil municipal en date du 9 décembre 2013, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit d'engagement pour une étude de l'état des collecteurs de drainage sis sur le territoire de la commune d'Anières, d'un montant de 25'000 F ;

vu le constat suite au rapport établi par la société LIAUDET-PIAL SA lors de l'élaboration du PGEE, nécessitant de procéder à l'entretien et la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières ;

vu les devis de l'entreprise de génie civil Aymon BURGDORFER à Gy, SCRASA SA à Satigny et LIAUDET – PIAL SA à Versoix, géomètres NEY-HURNI, d'un montant total de TTC 271'409.20 F pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de ces travaux, frais d'étude compris ;

vu le préavis favorable du Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement (DIME), Direction générale de l'agriculture, d'octroyer une subvention au titre d'améliorations foncières, selon leur courrier du 14 novembre 2013 ;

vu le prélèvement possible sur le compte des taxes d'écoulement ;

vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors des séances du lundi 9 septembre 2013, mardi 15 octobre 2013 et 14 janvier 2014, lors de laquelle il a été

confirmé le préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit permettant la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de ses travaux ;

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal  
décide  
par  
12 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'entretien et de réparation des collecteurs de drainage sis sur la commune d'Anières.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 300'000 F, comprenant le crédit d'étude voté de 25'000, auquel sera déduite la subvention de la Direction générale de l'agriculture, au titre d'améliorations foncières, ainsi que le montant prélevé sur le compte des taxes d'écoulement.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2015 – sous rubrique 71-331.

---

**Point 5**  
**Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**

M. le Maire, MM. les Adjoint(s) n'ont pas de proposition à soumettre au Conseil municipal.

---

**Point 6**  
**Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**

***Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.***

Colis de Noël aux personnes seules de 75 ans et plus

M. le Maire tient à remercier les Conseillers municipaux qui ont apporté les colis aux Aînés de la Commune en fin d'année.

Il remercie tout particulièrement Mme Florence PULIDO qui s'est chargée une nouvelle fois de leur confection.

De nombreux messages de remerciements sont parvenus au secrétariat et peuvent être consultés à la mairie.

Saint-Sylvestre des Aînés et personnes seules – 31 décembre 2013

M. le Maire remercie les membres du Conseil municipal qui ont participé à la Saint-Sylvestre des Aînés et personnes seules et plus particulièrement Mme Denyse BARBEZAT-FORNI qui en a assumé la responsabilité, ceci déjà depuis plusieurs années.

La soirée s'est déroulée au P'tit Resto et 37 personnes y participaient.

Convention Collective de Travail (CTT) – Île-aux-Mômes et T'Anières

M. le Maire informe qu'après de nombreuses séances et consultations avec les syndicats, la Convention Collective de Travail pour l'Île-aux-Mômes et la T'Anières sera signée le 22 janvier 2014.

**Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.**

Contrat de prestations avec la commune de Collonge-Bellerive – Agents de Police Municipale

M. l'Adjoint rappelle que la Commune sera au bénéfice d'un contrat de prestations avec la Collonge-Bellerive pour un poste d'Agent de Police Municipale à 70 % pour Anières, ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Un projet de Convention est en cours d'études et sera signée prochainement par toutes les communes partenaires.

**Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.**

Courrier de MM. VILLARD et ARENAS du 15.11.2013 – Préavis communal, demande d'autorisation de construire au chemin de La-Carignan – DD 106074/1

M. l'Adjoint rappelle la présentation de ce dossier à la commission « Urbanisme et constructions » du 19 novembre 2013 et au Conseil municipal du 9 décembre 2013.

M. l'Adjoint informe avoir reçu à la mairie MM. VILLARD et ARENAS pour des compléments d'information sur l'aménagement prévu au chemin de La-Carignan et transmis au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie (DALE), en soulignant que ce dossier a été autorisé le 9 janvier 2014.

---

**Point 7**

**Propositions individuelles et questions.**

Apéritif des sociétés – Lundi 20 janvier 2014

Mme Corinne ALHANKO-BAUER tient à remercier l'Exécutif pour son invitation à l'apéritif des sociétés du lundi 20 janvier 2014. L'accueil était parfait et la soirée très sympathique.

Débarcadère – plateforme flottante

M. Pierre BUHOLZER informe avoir transmis une offre pour le projet de cette plateforme flottante au Débarcadère et souhaite savoir où en est ce dossier.

Le dossier est en cours, car différentes offres sont parvenues à la mairie. De plus, les demandes d'autorisation et de collaboration avec la Capitainerie (site et délimitation par des bouées) sont également à l'étude.

M. Pierre BUHOLZER sera informé de la suite qui sera donnée à ce projet, sachant que l'objectif est de poser cette plateforme flottante pour l'été prochain, tenant compte que les frais y relatifs ont été portés dans le budget 2014.

Projet de poser des panneaux solaires sur les bâtiments publics

Mme Isabelle de PLANTA rappelle que la commission « Urbanisme et constructions » avait émis un préavis favorable pour engager une étude pour la pose de panneaux solaires sur les bâtiments publics (*Ndlr : séance du 17 septembre 2013*) et souhaite savoir où en est ce dossier.

M. Serge SERAFIN répond que ce sujet est toujours d'actualité et qu'il a un rendez-vous la semaine prochaine à ce sujet. La commission sera ensuite informée pour voir quelle suite pourrait être donnée à ce projet.

Eclairage de fêtes et décorations des sapins de Noël

Mme Florence PULIDO fait part de son souhait de revoir la décoration des sapins de Noël qu'elle trouve vieillissante et pas très jolie et propose de renvoyer cet objet à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude, ceci déjà ce printemps, afin de pouvoir intégrer le cas échéant un montant dans le budget 2015.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI approuve cette remarque et souhaite que la décoration sur les lampadaires soit intégrée dans cette proposition.

Il est également suggéré d'étudier la pose d'éclairage avec des ampoules LED (*diodes électroluminescentes*).

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

**A la majorité** (1 abstention de Mme Isabelle de PLANTA), **les membres du Conseil municipal sont favorables au renvoi de la proposition relative à l'éclairage de fêtes et décorations des sapins de Noël à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude.**

---

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h.48.**

---

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe :



**Présentation complète de M. J.-M. BOVIGNY – Actualisation de l'audit réalisé en 2004 - Rapport final et décisions.**